

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SÉANCE DU 26 MAI 2025

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : BAGARD TRIPONEL Stéphanie, PIERREZ Sabine, RAFFA Simone, MM : BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, M. GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond et RIEGERT Roland

Absents : Mme DA SILVA Corinne, Mme HAENEL Isabelle, M. LAURENT Jérôme et M. TERNOIS James

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2025
- 02/ Construction de locaux pour le personnel technique – Attribution des lots
- 03/ Recrutement saisonnier 2025
- 04/ Modification du tableau des effectifs
- 05/ Convention de servitude ENEDIS
- 06/ Subvention à l'association SEPIA
- 07/ Subvention à l'association ARHAM
- 08/ Divers
- 09/ Tour de table

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

Monsieur WENTZ est désigné comme secrétaire de séance.

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2025

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2025

02/ Construction de locaux pour le personnel technique – Attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'APD du projet de Création des locaux du personnel technique le 10 décembre 2024.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%), il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassement / Gros œuvre	GFC	89 844,41€
2	Charpente bois	COLMAR CHARPENTE	12 766,00€
3	Couverture / Etanchéité / Zinguerie	RECK SARL	29 000,00€
4	Menuiseries extérieures / Fermetures	FENORM	15 209,05€
5	Enduits de façades	ALSACOLOR	4 060,00€
6	Plâtrerie / Isolation	STEPEC	28 956,68€
7	Chape	POLYCHAPE	4 277,00€
8	Menuiserie intérieure bois / Agencement	LBG SAS	20 956,18€
9	Peinture intérieure	ALSACOLOR	4 874,00€
10	Sols souples	HERTZOG SAS	6 562,10€
11	Sanitaires / Ventilation	VONTHRON	34 459,16€
12	Electricité / Courants faibles	OMNI ELECTRICITE	39 953,60€
13	Assainissement / Réseaux extérieurs	GFC	12 044,00€
		TOTAL	302 962,18€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint Raymond MOEBEL, à signer les marchés en question

Monsieur le Maire se réjouit de cet investissement pour nos agents techniques qui forment actuellement une équipe motivée et professionnelle. Chacun a le souci de faire évoluer positivement le fonctionnement du service. Ce nouveau bâtiment ainsi que les nombreux investissements techniques actuels encouragent cette dynamique et répondent à leurs besoins.

Monsieur le Maire ajoute qu'il constate une belle évolution au sein de l'équipe technique comme au sein de l'équipe administrative.

03/ Recrutement saisonnier 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La commune se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier, notamment pour l'entretien des espaces verts et des chemins, arrosage des fleurs, etc..., Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour ces besoins saisonniers 2025, 6 agents non titulaires à temps non complet (25 heures par semaine) pour exercer la fonction d'Agent d'entretien dans les conditions fixées par l'articles 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires à temps non complet correspondants au grade d'adjoint technique, échelon 1.
- dit que la rémunération des agents non titulaires s'effectuera selon les modalités en vigueur
- autorise en conséquence le Maire à signer les arrêtés d'engagement
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

04/ Modification du tableau des effectifs

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Personnel n°07/2024 portant radiation des cadres de Monsieur GUILLEMETTE Benoît, agent technique polyvalent ;

Vu l'arrêté du Personnel n°20/2024 portant radiation des cadres de Monsieur MULLER Jean-Pierre, Responsable patrimoine ;

Vu l'avis favorable du CST N°2025/123 en date du 23/05/2025 pour la suppression de l'emploi d'agent technique polyvalent ;

Vu l'avis favorable du CST N°2025/122 en date du 23/05/2025 pour la suppression de l'emploi de responsable patrimoine ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression des emplois suivants :

- emploi permanent d'Agent technique polyvalent relevant du grade d'Adjoint technique Principal 2ème classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/ 35èmes), compte tenu du décès de l'agent non remplacé ;

- emploi permanent de Responsable patrimoine relevant du grade de Technicien Principal 1ère classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35 /35èmes), compte tenu du départ en retraite de l'agent non remplacé ;

Décide

Article 1er : À compter du 01/06/2025, l'emploi permanent d'Agent Technique Polyvalent relevant du grade de d'Adjoint technique Principale de 2ème classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35 /35èmes), est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : À compter du 01/06/2025, l'emploi permanent de Responsable patrimoine relevant du grade de Technicien Principal 1ère classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35 /35èmes), est supprimé.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

05/ Convention de servitude ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés sur une parcelle sis rue de la Gare 8, à l'Est de HOMBURG (68490).

Ces travaux nécessitent donc la signature d'une convention de servitude pour le terrain cadastré section 11 parcelle 184.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- approuve les termes de la convention proposée
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

06/ Subvention à l'association SEPIA

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention faite par l'association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) :

SEPIA intervient depuis plus de 30 ans auprès des jeunes en situation de crise suicidaire, de mal-être.

Très implantée dans le Haut-Rhin, les principaux objectifs de cette association sont :

- prévenir le suicide et les tentatives de suicide auprès des jeunes
- favoriser le dépistage et la prise en charge des adolescents en situation de souffrance psychique
- favoriser une prise de conscience par l'ensemble de la population en menant des actions de sensibilisation
- créer une ressource d'aide facilement accessible, d'intervention rapide et mobile sur tout le département
- former les intervenants de première ligne au repérage des signes de mal-être et l'intervention de crise
- offrir un service gratuit et confidentiel de suivi psycho-social
- développer un réseau d'écoute et d'aide pour les jeunes en souffrance et leurs familles.

Pour atteindre ces objectifs, elle intervient de différentes façons :

- deux Points Accueil Ecoute Jeunes basés à Colmar et à Mulhouse

ce sont des lieux ouverts du lundi au vendredi avec un accueil et des possibilités de prise en charge sociale, psychologique et si nécessaire la mobilisation de ressources adéquates (hôpitaux, justice, missions locales, ...).

- une équipe mobile qui se déplace dans tout le département pour aller au-devant des jeunes
- un numéro vert qui fonctionne 24h/24 en lien avec le Centre Hospitalier de Rouffach.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 200 € à l'association SEPIA
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte afférent à ce versement

Sabine PIERREZ demande à ce que soit communiqué les coordonnées de cette association sur nos différents supports.

07/ Subvention à l'association ARAHM

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association ARAHM (Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs).

Cette association, créée en 1965 et déclarée d'utilité publique, a pour objectifs d'accompagner les personnes handicapées et leur famille dans leur projet de vie, de contribuer à l'évolution des pratiques et des connaissances dans l'accompagnement du handicap et d'assurer une veille active sur les besoins et leur évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer une subvention de 400€ à l'ARAHM
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte afférent à ce versement

08/ Divers

- Réfection de voirie :
 - o Rue du Boulanger : Raymond MOEBEL indique que les travaux de réparation du réseau d'assainissement de la rue du Boulanger ont été effectués par le SIVOM de l'Agglomération et sont à présent terminés. La Régie de l'eau de M2A commencera les travaux sur le réseau d'eau le 16 juin prochain. Ces travaux devraient durer 3 à 4 semaines et consistent à changer tous les branchements ainsi que la conduite principale. Les travaux de réfection de la bande de roulement s'enchaîneront. Une réunion de présentation du projet global est prévue le 11 juin prochain, en mairie, avec Laurent MEYER du bureau d'études Cocyclique.
 - o Rue de l'Artisanat : les travaux de prolongement de la rue touchent à leur fin. L'ensemencement du talus s'effectuera la semaine prochaine.
- Mouvement de personnel : Nicolas WENTZ informe l'assemblée de son départ de Hombourg pour une prise de fonction au sein de la Communauté de communes du Sundgau à compter du 16 juin prochain. Il invite l'ensemble des élus à son pot de départ qui aura lieu en mairie, le 03 juin prochain à 18h00.
Monsieur le Maire le remercie chaleureusement pour ces 10 très belles années de collaboration. Toujours de bons conseils et au service de la commune et des élus, Monsieur le Maire salue la capacité de Nicolas WENTZ à garder le cap, même en pleine tempête. Il

salue également leurs échanges toujours bienveillants et respectueux, malgré certains désaccords. Ses qualités techniques, sa capacité d'écoute et sa curiosité intellectuelle ont été de réels atouts durant toutes ces années. Il fut une personne adaptée à la fonction de Directeur des services. Pour conclure, il lui souhaite pleine réussite dans la poursuite de son parcours professionnel.

Nicolas WENTZ remercie Monsieur le Maire pour ses mots. Il décrit ce poste comme très enrichissant par sa polyvalence et avoue avoir été très heureux à Hombourg. Il remercie l'ensemble des élus pour ces années passées à leurs côtés.

09/ Tour de table

- Stéphanie BAGARD :
 - Journée citoyenne du 24 mai 2025 : Une journée magnifique ! 13 chantiers ont été réalisés sur la commune et ont brillamment été menés par 130 bénévoles, tous souriants et remplis de bonne volonté. Les citoyens sont tous repartis heureux de leur matinée de partage, d'entraide et de transmission, et ce sont déjà donné rendez-vous l'année prochaine, pour la 10^{ème} édition ! Stéphanie BAGARD précise que le pôle enfants est une particularité hombourgeoise toujours très appréciée, qui permet aux jeunes parents souhaitant s'investir de pouvoir le faire sans souci de garde. La mise en place de cette journée demande beaucoup d'organisation, mais ça en vaut la peine !
Simone RAFFA et Roland RIEGERT la félicitent pour son investissement et saluent également le travail en amont de l'équipe technique, sans oublier que « ce n'est pas évident de trouver chaque année de nouvelles idées ! » Un coup de chapeau est également fait pour l'excellent repas préparé par l'équipe de bénévoles en cuisine ! Bravo à tous !

- Sabine PIERREZ :
 - Bourse aux plantes du 26 avril 2025 : l'évènement attire peu de monde mais commence à avoir ses habitués. Ils viennent pour échanger leurs boutures, mais également pour s'échanger leurs connaissances... Toujours un bon moment, organisé volontairement le même jour que la bourse aux plantes de Petit-Landau.
 - Sortie « Seniors » du 16 mai 2025 : une belle journée a été organisée par la commission seniors afin de clôturer la saison 2024/2025. Celle-ci s'est déroulée à Strasbourg. 50 seniors y ont participé, dont certains n'avaient encore jamais eu l'occasion de visiter la capitale alsacienne ! Au programme : train touristique, repas au restaurant Kammerzell et temps libre dans la vieille ville. Un moment très apprécié, qui permet aux nouveaux hombourgeois de se présenter et aux anciens de se revoir.
 - Apéro gourmand de la MJC du 25 avril 2025 : peu d'habitants ont hélas fait le déplacement jusqu'au comptoir. Un nouvel essai sera fait et sera sans doute accompagné d'une animation pour attirer plus de monde.
 - Agrément « Espace de Vie Sociale » de la MJC : un comité de pilotage et un comité d'écriture ont été créés au sein de l'association afin d'avancer dans le projet.
 - Kermesse de l'école primaire : se tiendra le vendredi 13 juin à la salle des fêtes. La directrice n'ayant plus le droit de s'investir dans l'organisation de ce type d'évènement (nouvelle directive de l'éducation nationale), les parents d'élèves ont pris le relais ! Hélas, ils ne sont pas encore déclarés sous forme associative, ce qui nécessite l'intervention de la MJC pour couvrir administrativement ces festivités.

Un spectacle est prévu, ainsi que des jeux et une collation. L'Association des parents d'élèves est en cours de création.

- Sébastien BRODHAG :

- Microsoft / Projet d'installation d'une nouvelle centrale électrique : RTE est actuellement à la recherche de 20 hectares. Un zonage potentiel commence à émerger, sans aucune prise de décision pour le moment. La zone située entre l'entreprise Clairefontaine et le château d'eau est envisagée, tout comme 3 autres sites. La profession agricole pense que le secteur de Bantzenheim est plus adapté et répondrait plus logiquement au problème « besoin industriel = secteur industriel ». Les terres agricoles ne devraient pas être impactées par un problème industriel. Sébastien BRODHAG pense qu'il faudrait que la commune se positionne rapidement afin d'avoir une chance de diminuer les conséquences pour notre village. Monsieur le Maire explique que visuellement, il faut s'attendre à un aspect similaire à la centrale hydroélectrique d'Ottmarsheim. Une seconde « mini centrale » est également prévue devant le Datacenter de Microsoft.

Monsieur le Maire est intervenu en conférence des Maires afin de mettre en évidence la réalité des faits : RTE recherche 20 hectares minimum auxquels s'ajoutent 150m de recul obligatoire en pourtour. Le datacenter prendra 37 hectares. Nous nous retrouvons donc avec plus de 70 hectares de foncier gelé !

Autre problématique : le projet de création d'un réseau de chaleur sur le même secteur, dont dépend toute l'agglomération.

RTE est clairement pris par le temps car tout doit être fonctionnel en 2028 et la profession agricole doit être consultée préalablement à toute décision.

« En alsace, quand on bouge quelque chose, il y a forcément un effet domino » déclare le Maire, et pour le moment, Microsoft ne montre aucun intérêt à cette problématique et semble hermétique à toutes nos propositions.

Une réunion est prévue le 02 juin prochain en Sous-Préfecture. Raymond MOEBEL, 1^{er} adjoint, représentera notre commune. Espérons que nous obtiendrons quelques réponses ce jour-là.

Sébastien CARCHANO propose de leur soumettre le champ de panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire répond que l'idée a tout de suite été donnée, mais que hélas, le terrain ne fait que 15 hectares, et ils en veulent 20.

Sébastien BRODHAG résume les seuls endroits possibles : les champs, la forêt, et les Zones Industrielles.

Roland RIEGERT se demande quel est le pouvoir des élus face à ces gens-là ?

Monsieur le Maire lui répond que notre pouvoir, c'est de nous exprimer. « Il ne faut surtout pas se taire ! Il faut défendre notre territoire ».

Sébastien BRODHAG propose de choisir rapidement une ligne de conduite à adopter face à ce projet, car les gens ne vont pas comprendre lorsque les structures sortiront de terre et ils se tourneront vers les élus pour obtenir des explications.

Une nouvelle réunion publique devrait prochainement avoir lieu.

- Noël GRANDIDIER :

- Fossé ouest (rue de la Hardt/rue de la Cascade/chemin de Habsheim) : Qu'est-il prévu concernant l'entretien du fossé ? *À voir avec le Service technique.*

La séance est levée à 20h35.